Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 septembre 2026, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 1er septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes BAYLE. DUBARRY. GIROIR. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD. ESCALIER

Mrs DELOMENIE. LAVALADE. ANTOINE. BORDAS. JOUHANNEAU. PETILLON. MERIGOT.

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal du 05/06/2026
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Suppressions et créations de poste
- Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- Modification des indemnités des élus : indemnisation d'un conseiller délégué
- Demande de subvention : dispositif été 2026
- Demande de subvention : plan urgence canicule
- Désignation de deux délégués pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Soutien aux sinistrés de Gironde et du Var
- Questions diverses

****

Ouverture de la séance par Monsieur Sébastien DELOMENIE à 20h
Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 5 juin 2026

****

N°2026/29 DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE
Votants 14 : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100% pour tous les grades, pour tous les cadres d'emplois, pour toutes les filières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les ratios ainsi proposés.

N°2026-30 SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE
Votants 14 : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le maire explique au conseil municipal que suite à un avancement de grade d'un adjoint administratif et à la demande d'un autre agent pour diminuer son temps de travail de 35 à 34h hebdomadaires, les démarches auprès du Comité social territorial ayant été réalisées, il **demande au conseil de :**
1 – **supprimer** un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (18/35),

2 – **créer** un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps non complet à raison de 18h hebdomadaires

3 – **supprimer** un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet,

4 – **créer** un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, à temps non complet à raison de 34h hebdomadaires

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

N°2026/31 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS
Votants 14 : Pour : 14 / Contre : 0 / abstention : 0

Pour faire suite aux 2 délibérations précédentes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune.
Il donne lecture de l'effectif complet à savoir :

- Un attaché territorial à temps complet
- Un adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Un adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (32.5/35ème)
- Un agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet (34/35ème),
- Un adjoint technique principal de 2nde classe à temps complet
- Un adjoint technique à temps non complet (28/35ème)
- Un adjoint technique à temps non complet (15/35ème)
- Un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (18/35ème) à compter du 1er octobre 2026,
- Un adjoint technique à temps non complet (6/35ème)

Ce nouveau tableau est approuvé à l'unanimité.

N°2026/32 MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
Votants 14 : Pour 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en début de mandat il y a eu 3 adjoints de nommer et qu'il se réservait la possibilité de nommer des conseillers délégués supplémentaires en cours de mandat. Il propose au conseil de désigner, conseiller municipal délégué, Mr Antoine Pascal qui s'investit beaucoup depuis avril dernier et qui a la possibilité de consacrer du temps aux affaires communales.
Monsieur le maire rajoute que si d'autres personnes veulent s'investir à la hauteur d'un poste de délégué et dans la limite du budget, elles pourront être nommées par la suite.

N°2026/33 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'EDF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ETE 2026
Votants 14 : Pour 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le maire explique qu'EDF a mis en place en juin 2026, un fonds d'aides pour le rafraichissement des établissements accueillant des enfants. Notre école y étant éligible,

un devis a été établi pour faire installer des ventilateurs de plafond dans chaque salle de classe et dans la garderie qui s'élève à 4 917.28€ TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026.

N°2026/34 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN URGENCE CANICULE

Votants 14 : Pour 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle que la banque des territoires et la caisse des dépôts a mis en œuvre, un plan d'urgence canicule pour l'amélioration du confort d'été des bâtiments publics éducatifs.

Un devis a été établi pour faire installer des stores solaires anti chaleur au niveau du restaurant scolaire qui s'élève à 7 064.45€ TTC. Le maire informe que le projet sera déposé et s'il est éligible, les travaux pourront se faire dans le courant du 1er semestre 2027.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier auprès de la banque des territoires et la caisse des dépôts dans le cadre du Plan urgence canicule.

N°2026/35 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE

Votants 14 : Pour 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le maire explique que la communauté de communes du Val de Vienne a créé par délibération le 18 avril 2026 la commission locale pour l'évaluation des charges transférées (CLECT). Il rappelle que la CLECT sert à évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant et propose lui-même et Madame Florence DUBARRY pour remplir ces fonctions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, les désigne comme délégués titulaire et suppléant.

N°2026/36 SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMUNES ET AUX POPULATIONS SINISTREES PAR LES INCENDIES

Votants 14 : Pour 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

A l'initiative de l'Association des Maires de France, un don de 300€ sera fait en faveur des communes et populations sinistrées par les incendies de cet été. Le conseil donne son accord à l'unanimité et mandate Mr le Maire à effectuer ce don.

Questions diverses :

- **Bus scolaire** : en septembre 2026, un seul élève est inscrit dans le bus pour l'école. Renseignements pris auprès de la Région suite à un courrier reçu en marie indiquant la suppression des lignes quand moins de 4 enfants, la ligne est finalement maintenue cette année. Il est prévu de faire un rappel sur ce point aux parents lors de la réunion de rentrée de l'école et de leur envoyer un courrier en début d'année 2027 pour leur indiquer que s'il n'y a pas 4 enfants inscrits en septembre 2027, la ligne sera fermée.
- **Point sur la partie du lotissement communautaire inoccupée** : il y a du terrain en friche, le broyeur y a été passé pour nettoyer. Des moutons ont été mis sur la parcelle pour l'entretenir.

- **Route du cimetière :** elle est empruntée par beaucoup de véhicules, Waze dirige les automobilistes par cette route. Il est envisagé de mettre la route en sens interdit dans le sens de la descente, sauf pour les riverains et accès cimetière.
- **Mise en place d'un stop** au niveau de la rue de l'Aixette et de l'ancienne D20 pour sécuriser la sortie des véhicules.
- **Se renseigner auprès de la SPA** pour s'équiper d'un boîtier pour identifier propriétaires des chiens errants
- Un point est fait sur les travaux **d'enfouissement des réseaux de Bord et du Pâtural**

Point sur le calendrier à venir :

12/09 : visite de la caserne des pompiers de Nexon (Thomas, Daniel et Sébastien)
19/09 : réunion de la Commission environnement de 9h à 12h, sortie dans différents villages
19/09 et 20/09 : journées du patrimoine sur le thème de la photographie.
09/09 : réunion des CTD à St Martin du secteur Centre. Les subventions liées aux amendes de police et pour les travaux du Bois Raynaud y seront examinées
03/10 : réunion à 10h pour organisation du Téléthon + Mars bleu + Journal de la Commune
06/03/2027 : Repas des aînés : des devis vont être demandés à la P'tite Chopine et Au Milord, voir pour alterner entre les deux.

Fin de séance à 22h
Compte-rendu réalisé par Céline VIROULET GERLOT

Sébastien DELOMENIE
Le maire,

Céline VIROULET GERLOT
Le secrétaire de séance,